

COMMUNE D'ALLINGES
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE
DU 01 MARS 2011

L'an deux mil onze le premier Mars à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire en mairie sous la présidence de Jean-Pierre FILLION, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 février 2011

Etaient présents : Mesdames FRULEUX Anne-Marie, PANISSET Geneviève, BOISSINOT Muriel, DUMAS Isabelle, DESPRES Muriel, BON Elise, FAVRE-VICTOIRE Christiane, CHABOUD Any, SPECIA Brigitte, BILLAULT Céline, GHIGLIONE Patricia et Messieurs FILLION Jean-Pierre, CART Claude, BONDURAND Jean-Claude, BERGERON Pierre, JORDAN Hubert, DUPUIS Gilles, PERROUD Frédéric, DEVILLE François, PAILLET Hervé, PHILIPPE Jacques, BOURQUI Roger, PILLOT Jean-François.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Madame BARBAZ Christelle à Monsieur PHILIPPE Jacques, et Monsieur BECHEVET Patrick à Monsieur BOURQUI Roger.

Etaient absents excusés : Madame EPRON Catherine, Monsieur GASPARINI Gil-Laurent
Madame BON Elise a été élue secrétaire de séance.

COMPTE RENDU SOMMAIRE :

Affiché en exécution de l'article L212-17 du Code des Communes

Lors de la réunion, l'assemblée municipale :

- APPROUVE à l'unanimité le compte rendu de la séance du 1^{er} février 2011.
- APporte son soutien à la famille de Madame Bernadette BOURGEOIS, disparue récemment. Le Maire rappelle les engagements de Madame BOURGEOIS dans la vie associative au service du handicap et son rôle au sein du C.C.A.S. de la commune.
- ENTEND le Maire rappeler les démarches engagées, tant par le groupe de travail du P.L.U. que la commission d'urbanisme, relatives à la recherche de sites aptes à accueillir des logements aidés.
- ACCUSE RECEPTION de la pétition adressée au Conseil Municipal concernant l'opposition d'un certain nombre des habitants du lotissement des Bougeries riverains de la construction des nouveaux logements sur les terrains pressentis pour réaliser les logements aidés. Cette pétition rassemble 68 signataires, soit 40 foyers environ.

M. le Maire rappelle les obligations de la commune en matière de logements aidés, imposées par l'article 55 de la loi SRU : toute commune de plus de 3500 habitants doit prévoir sur son territoire un parc de logements aidés à hauteur de 20 % du nombre de résidences principales. Le non respect de cet article entraîne une pénalité qui s'élève pour 2010 à 28.155,52 €. Outre cet élément légal, M. le Maire rappelle les objectifs de construction déterminés par le Programme Local de l'Habitat, portés par les Collines du Léman et validé par la commune d'Allinges. Le PLH prévoit la construction de 70 logements aidés sur 6 ans. Au terme du PLH ce sont 200 logements qui seront disponibles sur le Territoire de la Communauté de Communes des Collines du Léman.

Après cette première explication, M. le Maire précise que ce sont 600m² habitables qui vont être construits. Ainsi, ce projet ne devrait pas changer la physionomie du quartier. Pour permettre à chacun de s'expliquer, les opposants comme les partisans, il propose l'organisation d'une réunion publique le 23 mars 2011. Il en profite pour informer l'ensemble des élus qu'il reçoit déjà des demandes concernant l'occupation de ces logements, notamment de jeunes d'Allinges souhaitant continuer à vivre sur la commune sans avoir à payer des loyers trop élevés par rapport à leurs revenus souvent modestes.

Mme BILLAULT demande au Maire s'il est prévu de présenter les projets des bailleurs lors de cette réunion publique.

M. le Maire répond par l'affirmative, indiquant qu'il a déjà pris des dispositions pour réussir à rendre cette présentation la plus claire possible.

M. JORDAN s'exprime pour dire qu'à ses yeux cette réunion est une bonne chose, car lors des précédentes réunions publiques, des éléments intéressants ont été exprimés.

M. le Maire et les adjoints répondent aux différents propos concernant l'intégration des constructions dans le paysage. M. le Maire indique que ce seront des bâtiments respectueux de l'architecture globale du lotissement, classés Bâtiments Basse Consommation (B.B.C.).

M. le Maire insiste à nouveau sur les objectifs répondant aussi à une réelle volonté politique en matière d'habitat soit de développer une offre locative permettant notamment aux jeunes d'Allinges de rester sur la commune, mais aussi de favoriser l'intégration de tous dans la population allingeoise. Il conclut en rappelant le principe qui veut défendre le « Vivre Ensemble ».

M. le Maire indique que le choix du bailleur social pour la réalisation de ces logements aidés est repoussé au Conseil Municipal suivant la réunion publique.

- EST INFORMEE de la prochaine distribution de sacs poubelles par la Communauté de Communes. Des tracts seront distribués pour informer la population, qui pourra récupérer les sacs au cours de la semaine du 21 au 26 mars au hangar communal. De plus, une séance d'information sur le lombricompostage aura lieu le 19 mars à 10h à l'Aérospatiale, ainsi qu'un rappel des principes de base du Tri sélectif le samedi 26 Mars au matin au hangar communal.
- EST INFORMEE des suites du concours organisé par la Communauté de Communes des Collines du Léman dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets. Un enfant d'Allinges a remporté le concours. Son dessin est retenu pour illustrer les nouveaux autocollants « Stop Pub ». Le Conseil félicite unanimement le petit Nathan VIALAT, élève de CE1 à l'école de La Chavanne.
- PREND NOTE de la problématique liée au positionnement des containers poubelles de l'école, signalé par M. DEVILLE François. Mme CHABOUD Any, adjointe, indique qu'il serait souhaitable de construire un petit abri. M. le Maire dit que cet abri devra s'intégrer dans le projet de nouveaux bâtiments destinés à la restauration scolaire et espaces annexes.
- M. PERROUD Frédéric interroge la municipalité sur la nécessité d'installer le grillage longeant la route de la déchetterie. M. le Maire répond qu'il devrait se prolonger jusqu'au chemin de manière à éviter le dépôt de matériaux dans le terrain situé en contrebas de cette route. Pour M. PERROUD ce ne sera pas une solution. Le Maire indique qu'à ses yeux, cela sera tout de même dissuasif. En complément de cette discussion, M. BERGERON témoigne des incivilités qu'il a constatées à Mésinges concernant le dépôt sauvage d'ordures ménagères et de déchets en tout genre.
- EST INFORMEE de l'accord de M. le Directeur du futur Intermarché concernant l'installation d'un point d'apport volontaire pour le tri sélectif, à la suite d'une rencontre avec M. le Maire. Intermarché prend en charge le génie civil de cette installation. Son directeur propose d'animer avec la Communauté de Communes des Collines du Léman des campagnes de communication sur le tri sélectif. Le dispositif retenu sera des containers semi enterrés d'une capacité de 5 m³ chacun.
- EST INFORMEE de la future possibilité offerte aux personnes le désirant de recevoir le portage de repas en même temps que des livres de la bibliothèque communautaire, un nouveau service pourra être organisé autour du portage de courses.
- ENTEND M. le Maire présenter les avancées des discussions liées à la composition de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale et des futurs contours de l'intercommunalité. Il distribue le compte rendu de la réunion conjointe des élus du bureau de la CCCL et de la Communauté de Communes du Bas Chablais. M. DEVILLE demande ce que vont devenir les syndicats comme celui des Moises. M. le Maire répond que l'achèvement de la carte intercommunale sera fondé sur les notions d'unité urbaine, de bassin de vie et de périmètre des SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) et que l'objectif affiché est la rationalisation des structures intercommunales. De ce fait, l'application de la réforme passera par la suppression de syndicats intercommunaux. Tous deux sont d'accord pour dire que cela cause de nombreuses incertitudes pour l'avenir des personnes employées par ces syndicats.
- EST INFORMEE des discussions tenues lors de la revue de projet visant à supprimer les passages à niveau PN68 et PN 67. M. le Maire distribue le Compte rendu de cette réunion, qui comporte le planning prévisionnel de réalisation. Il informe le Conseil qu'une réunion publique sera organisée sur le sujet. M. DUPUIS répond aux questions relatives à la définition d'un périmètre d'étude à intégrer dans la révision du P.L.U.
- ENTEND M. PHILIPPE faire le compte rendu de la remise des récompenses aux jeunes sportifs des associations d'Allinges, qui ont permis de gratifier près de 50 jeunes.
- EST INFORMEE de l'ouverture du parking route des Trois Cols. M. JORDAN précise le sens de sa remarque considérant qu'il est intéressant d'informer le public qu'il peut être utilisé en tant

qu'aire de covoitage. M. le Maire confirme que cela est prévu, car il est important d'afficher que la commune investit des fonds genevois sur des projets d'intérêts transfrontaliers.

- ENGAGE le débat d'orientation budgétaire bâti sur les travaux de la commission des finances. M. le Maire présente les éléments de contexte qui permettent de saisir la situation économique nationale et la situation budgétaire de la commune à l'aide de différents ratios. Il présente ensuite les trois objectifs budgétaires de l'année 2011, à savoir la stabilité des taux d'imposition, la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et le recours à l'emprunt uniquement en cas de nécessité pour financer les investissements. Il présente ensuite les grandes tendances de la section de fonctionnement, qui permettent de constater la volonté de maîtriser au mieux les dépenses.

M. le Maire en vient ensuite aux différents investissements et rappelle que toutes les dépenses de la section ont été autofinancées. En terme de voirie, des travaux lourds vont être engagés pour sécuriser le quartier des Fleysets. La route des châteaux, de Mâcheron jusqu'au futur petit rond point, fera l'objet d'une seconde réalisation, sous réserve de l'aboutissement des négociations d'acquisition foncière. Pour M. JORDAN, la route des châteaux n'est pas prioritaire, contrairement à la route reliant le Chef lieu au rond point de Mésinges. M. DEVILLE estime que la route des châteaux est prioritaire, compte tenu de l'ancienneté du projet et des différents classements dont ont fait l'objet les châteaux dernièrement, générateur d'un flux supplémentaire de nombreux visiteurs. Les élus du secteur reconnaissent une fréquentation importante de la chaussée par les élèves se rendant aux arrêts de bus. M. le Maire indique qu'il ne sera pas possible de réaliser les travaux du Chef lieu au rond point de Mésinges en 2011 car les études sont en cours et des cessions de terrain seront nécessaires. De plus, ce sera un investissement important de plus de 2 millions d'euros qu'il faudra réaliser en 2012. M. PHILIPPE insiste sur le fait que le projet lié à la route des châteaux existe depuis de nombreuses années et que les habitants ont des attentes à ce sujet. M. DUPUIS confirme qu'à ses yeux la route des châteaux doit être prioritaire dans sa première phase. M. PERROUD dit que tous les projets routiers sont importants et qu'il ne faut pas les opposer les unes aux autres. Concernant les feux tricolores de Noyer, M. le Maire indique que leur remplacement est urgent, bien que relativement récents, compte tenu de la vétusté de l'installation. M. CART apporte les informations techniques à ce sujet.

Au niveau des véhicules, un utilitaire permettrait aux agents de la voirie de travailler dans de meilleures conditions. En 2012, le camion utilisé aujourd'hui au déneigement en période hivernale et à tout type de gros travaux sera remplacé, âgé de 18 ans, l'état général justifiera de l'arrêter.

Concernant la réhabilitation de l'école de Mâcheron, le débat s'engage. M. DEVILLE s'interroge sur la nécessité d'une réhabilitation pour répondre à Mme BON qui propose une démolition et reconstruction d'un immeuble. M. le Maire et M. DUPUIS indiquent que les contraintes urbanistiques seraient trop importantes et le terrain trop exigu pour envisager un tel projet même si l'idée est intéressante. Mme BILLAULT propose que la réhabilitation soit faite et que les locaux servent aux associations. M. le Maire prend en compte cette proposition car à ses yeux, les associations ont effectivement besoin de locaux.

Le nouveau restaurant scolaire avec dépendances et espace de vie se réalisera une fois le terrain acquis. Pour cette acquisition, M. le Maire informe le Conseil qu'il existe deux solutions : soit un emprunt, soit un financement par l'Etablissement Public Foncier qui propose à la collectivité d'assurer le portage financier.

Au niveau des équipements sportifs, la clôture du terrain d'honneur et vestiaires va être réalisée. Compte tenu du nombre de licenciés, un troisième terrain pourrait être construit. Destiné à l'entraînement, il sera proposé à la SSA un terrain aux dimensions légèrement inférieures. Une réunion à ce sujet aura lieu le 10 mars à 17h.

Au sujet du renouvellement des tatamis, Mme FAVRE-VICTOIRE indique que les tatamis actuels ne sont pas très anciens, mais qu'ils ont été détériorés par les différents déplacements qu'ils ont subis. M. le Maire indique qu'il va demander à chacun de porter une attention particulière afin de limiter au strict minimum le déplacement de ces matériels.

M. le Maire amène le débat sur les budgets annexes. Concernant les caveaux, c'est un budget qui ne peut être équilibré que lorsque les concessions seront toutes vendues. Il n'est pas prévu de nouveaux investissements cette année. Pour le budget annexe « Ateliers de la Genevière », l'excédent devrait permettre d'investir sur la réfection de la toiture et un

ravalement de façade. Le Maire rappelle le principe de fonctionnement de ce projet initié en 1998. Il dit que certains modules sont en location simple, d'autres en crédit bail de 15 ans ou acquisition directe.

- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2011.
- EST INFORMEE de la pénalité que devra payer la commune pour manque de logements sociaux, aujourd'hui 232 unités. La pénalité s'élève à 28.155,52€. M. le Maire a adressé un courrier à M. le Préfet pour indiquer que la construction de logements est en cours et qu'un rattrapage partiel est lancé avec la mise à disposition d'un terrain communal viabilisé.
- DECIDE de louer à titre gratuit la licence IV détenue par la commune à Intermarché. Le Maire commente cette proposition par le fait que ce pourrait être une contrepartie pour l'ensemble des travaux réalisés par Intermarché sur le domaine public.
- ORGANISE les permanences des élus pour les trois bureaux de vote des prochaines élections cantonales des 20 et 27 mars prochain.
- EST INFORMEE des difficultés de retenir une commune « hôte » de la Chablaisienne pour l'année 2011. M. le Maire demande au Conseil son accord pour l'organisation de cette manifestation à Allinges, le 19 septembre 2011. Sur le principe, le Conseil Municipal valide cette proposition pour un départ à la Chavanne.
- EST INFORMEE par Mme DUMAS du fait qu'il reste quelques personnes à héberger pour la venue du Chœur de Crimée en l'Eglise d'Allinges le 26 mars 2011.
- EST INFORMEE, par M. JORDAN, des nouveaux accès à la presse en ligne proposés par le réseau de bibliothèque de la communauté de communes des collines du Léman. Pour en bénéficier, il faut aller s'inscrire (gratuitement) dans l'une des bibliothèques du réseau, et aller récupérer les codes d'accès en ligne aux journaux à la bibliothèque de Perrignier (gratuitement).

L'ordre du jour étant épousé, M. le Maire lève la séance à minuit.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé le registre en séance les mêmes an, mois et jour que susdits.

Le Maire
Jean-Pierre FILLION.